

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil Communautaire, convoqué le 9 décembre 2025, s'est réuni à Aurillac Agglomération le **15 décembre 2025** à 18h30 sous la présidence de Monsieur Pierre MATHONIER.

Nombre de conseillers : 68

Nombre de conseillers présents à la séance : 51

Nombre de conseillers absents à la séance : 9

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers représentés : 8

Nombre de conseillers suppléés : 1

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Pierre MATHONIER, Christian POULHES, Magali MAUREL, Stéphane FRECHOU, Bernadette GINEZ, Jean-Luc LENTIER, Isabelle LANTUEJOUL, Gérard PRADAL, Angélique MARTINS, Sébastien PRAT, Nathalie GARDES, Alain COUDON, Maryline MONTEILLET, Charly DELAMAIDE, Ginette APCHIN, Michel BAISSAC, Jean-François BARRIER, Yvette BASTID, Jamal BELAÏDI, Bernard BERTHELIER, Nadine BRUEL, Christiane GAILLARD, Philippe COUDERC, Thierry CRUEGHE, Jean-Luc DONEYS, Louis ESTEVES, Philippe FABRE, Dominique FABREGUES, Jean-Michel FAUBLADIER, Daniel FLORY, Cécile GANE, Frédéric GODBARGE, Mireille LABORIE, Evelyne LADRAS, Sylvie LACHAIZE, Dominique LAVIGNE, David LOPEZ, Philippe MARIOU, Philippe MAURS, Christophe PESTRINAUX, Jean-Pierre PICARD, Jean-Louis PRAX, Jean-François RODIER, Valérie RUEDA, Guy SENAUD, Frédéric SERAGER, Nicole SOULENQ-COUSSAIN, Jean-Luc TOURLAN, Jean-Louis VIDAL, Julien VIDALINC, Véronique VISY

ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :

Patricia BENITO (représentée par Jean-Luc DONEYS), Vanessa BONNEFOY (représentée par Christophe PESTRINAUX), Elise BRUGIERE (représentée par Stéphane FRECHOU), Stéphanie DELORME (représentée par Jean-Luc LENTIER), Aurélie DEMOULIN (représentée par Sébastien PRAT), Claudine FLEY (représentée par Bernard BERTHELIER), Christian FRICOT (représenté par Mireille LABORIE), Jacqueline MARTINEZ-SEVERAC (représentée par Alain COUDON)

ÉTAIENT ABSENT(E)S :

Yves ALEXANDRE, Catherine AMALRIC, Elisa BASTIDE, Hubert BONHOMMET, Géraud DELPUECH, Chloé MOLES, Maxime MURATET, Jean-Paul NICOLAS, Philippe SENAUD

Monsieur Christian POULHES a été élu secrétaire de séance.

N° DEL_2025_181 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE / FIXATION DES TARIFS AÉROPORTUAIRES À COMPTER DU 1ER JANVIER 2026 Rapporteur : Madame Isabelle LANTUEJOUL

Les tarifs de la plateforme aéroportuaire d'Aurillac ont fait l'objet d'une refonte en 2016 puis 2019 puis d'une évolution conforme à l'inflation en 2024 et enfin d'un ajustement en 2025.

Il convient désormais de les actualiser pour l'exercice 2026.

- A la demande de la compagnie CHALAIR, a été intégré un tarif pour le ménage complet de la cabine de l'avion (ménage de type Z), prestation faite à la demande, en plus du ménage standard réalisé après chaque atterrissage. Ce tarif a été aligné aux tarifs pratiqués sur les autres plateformes aéroportuaires.
- Il a également été ajusté un tarif forfaitaire pour ouverture exceptionnelle à la demande, pour l'aviation commerciale d'affaire, la ligne d'Obligation de Service public n'étant pas concernée par ce tarif.
- Enfin, les frais de facturation, appliqués aux usagers qui font le choix de ne pas payer leurs redevances immédiatement auprès de la régie de l'aéroport, sont fixés à 10 €, cela afin d'atteindre le seuil de 15 € pour la mise en recouvrement des titres de recette par le Trésor Public (articles L.1611-5 et D.1611-1 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Ces évolutions de tarifs ont été présentées en Comité des Usagers le 06 octobre 2025 et au Comité des Financeurs de l'aéroport le 06 novembre 2025.

L'ensemble de ces tarifs est établi HT, le Budget Annexe de l'Aéroport étant assujetti à la TVA.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'adopter les tarifs applicables à compter du 1^{er} janvier 2026 sur la plateforme aéroportuaire d'Aurillac-Tronquières, conformément au document joint en annexe.

Au registre sont les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Pierre MATHONIER

Le Secrétaire de séance,

Christian POULHES.